

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE D'EV RANGE



PLAN LOCAL D'URBANISME

3 - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal d'EV RANGE en date du ...
..... 2011

APPROUVANT
le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire
Jacques TORMEN

P.L.U. APPROUVÉ

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT D'EV RANGE

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'EV RANGE comprend des orientations d'aménagement qui visent à définir les **conditions d'urbanisation d'un secteur amené à connaître des développements urbains**.

Le **secteur retenu** correspond à la **zone Ouest du village (classée en zones 1AU et 2AU)**, qui est située en entrée de village depuis Hagen et bordée à l'Est par la voie principale d'EV RANGE (*chaussée Robert Schuman* ou R.D.653).

Ce secteur a été défini comme ayant une vocation principale d'habitat ; néanmoins, il doit aussi accueillir quelques services et commerces de proximité.

L'aménagement le plus important souhaité par la commune sur ce secteur est la réalisation d'une liaison viaire Nord-Sud entre la *rue de Hagen* et la R.D.153h. La commune tient aussi à ce que l'aménagement de la zone se fasse en **plusieurs phases**, tout en faisant l'objet d'un **projet d'ensemble**.

La commune d'EV RANGE souhaite y **fixer des principes d'urbanisation afin d'organiser et de maîtriser leur aménagement** (notamment en terme d'accès, de desserte, de qualité urbaine et d'intégration paysagère), tout en laissant une certaine souplesse à l'aménageur.

Ces **principes d'aménagements** sont représentés sur le **schéma joint ci-après**.

